

La loi sur l'intercommunalité va être modifiée

SOPHIE HUET

« JE NE crois pas aux mariages forcés. » S'exprimant hier après-midi devant le 94^e Congrès des maires de France, à Paris, François Fillon a confirmé son intention de repousser la date butoir du 31 décembre 2011 pour les regroupements de communes, dans les départements où la réforme de l'intercommunalité pose problème. « Partout où c'est nécessaire, j'ai souhaité que le temps vous soit accordé pour que se dégagent des majorités d'élus en faveur des projets (...) même après le 31 décembre prochain », a insisté le premier ministre, qui n'est pas resté sourd aux résistances des élus locaux de tous bords, auxquels certains préfets voulaient imposer des sché-

mas intercommunaux au forceps.

La grogne contre cette réforme a contribué au basculement à gauche du Sénat fin septembre, et le président UMP de l'Association des maires de France (AMF), Jacques Péliissard, avait écrit à François Fillon pour évoquer les inquiétudes des élus de terrain. « Certains schémas étaient parfois irréalistes, avec des communautés de communes "XXL" complètement déconnectées des bassins de vie », a expliqué hier Jacques Péliissard, qui a déposé une proposition de loi pour réajuster la réforme du 16 décembre 2010 sur l'intercommunalité. Tout en soulignant que « les buts de cette réforme sont légitimes et la méthode employée raisonnable » pour mettre fin à « l'émiettement de nos politiques locales », le premier mi-

nistre a rendu un hommage appuyé à Jacques Péliissard, qui brigue un nouveau mandat à la tête de l'AMF face à André Laignel (PS). « Je veillerai à ce que la proposition de loi de M. Péliissard soit inscrite à l'ordre du jour du Parlement », a annoncé hier François Fillon.

Schéma configuré

Patrick Ollier, le ministre chargé des Relations avec le Parlement, a précisé de son côté au Figaro que « dans 70 % des départements, les schémas de coopération intercommunale seront publiés avant le 31 décembre ». Quant à la proposition PS sur l'intercommunalité, adoptée le 4 novembre au Sénat à l'initiative du socialiste Jean-Pierre Sueur, elle ne sera pas inscrite à l'ordre du jour de l'Assem-

blée nationale, où la proposition signée par le député UMP du Jura, d'inspiration assez proche, va être examinée prochainement en commission des lois. Le rapporteur de ce texte, Charles de la Verpillière (UMP, Ain), nous a indiqué hier soir qu'il s'agit « soit par la loi, soit au travers d'instructions gouvernementales données aux préfets, de permettre l'achèvement de la nouvelle carte des intercommunalités dans un climat apaisé ».

« La souplesse accordée par le premier ministre va permettre de procéder aux ajustements nécessaires », explique Henri de Raincourt, le ministre chargé de la Coopération, qui est à la manœuvre sur ce dossier dans son département de l'Yonne, où le schéma est « presque totalement configuré ». ■

« La souplesse accordée par le premier ministre va permettre de procéder aux ajustements nécessaires »

HENRI DE RAINCOURT,
MINISTRE CHARGÉ
DE LA COOPÉRATION,